



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 05/2018 :

Demande de crédit de CHF 197'000.-- pour le remplacement du véhicule utilitaire Bucher – Multilift – dicastères Routes et Forêts

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 9 avril 2018 avec Messieurs les Municipaux Patrick Hübscher et Christian Dugon et Madame D'Onofrio-Vuille, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à les remercier pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet fait partie du plan d'investissements. Il apparaît en 2018 pour CHF 200'000 sous la rubrique 43 – Routes.

Budget : Le montant total du préavis ne résulte pas d'un appel d'offre. Pour prendre sa décision, la Municipalité ne s'est pas concentrée sur le prix mais sur les caractéristiques techniques nécessaires du véhicule (i.e., des essais ont été effectués sur les différents véhicules proposés). A noter enfin que ce véhicule sera directement acquis auprès du constructeur si bien qu'une mise en concurrence entre distributeurs n'est ici pas possible.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Amortissement : l'amortissement de cet investissement s'effectue sur 10 ans. C'est une durée acceptable pour ce genre d'investissement.

Sur cette base, la charge financière se montera à CHF 19'700.-- par an.

Risques particuliers liés à cet investissement : Le seul risque qu'identifie la commission est relatif à la valeur de reprise du véhicule Bücher qui est devisé à CHF 13'000. La commission estime que ce risque est limité et ne nécessite pas d'amendement particulier.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 05/2018 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 05/2018 concernant la demande de crédit de CHF 197'000.— pour le remplacement du véhicule précédent du service des Routes et Forêts ;
2. D'accorder un crédit de CHF 197'000.-- ;
3. De financer ce dernier par la trésorerie ;
4. D'amortir cet objet sur 10 ans.

**Demande de crédit de CHF 197'000.-- pour le remplacement du véhicule utilitaire Bucher –Multilift-
dicastères Routes et Forêts**

Arzier-Le Muids, le 9 avril 2018

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Méliné VINCENT

Didier HERMANN,

Jean-Marie WEYER

Vincent GRANDJEAN

Rapporteur